

DNA 18 juin 2014

Auxiliaires de vie scolaire Manifestation aujourd'hui Les AVS en colère

Les auxiliaires à la vie scolaire (AVS) ont décidé de taper du poing sur la table. Leur profession est mise en danger, estiment-ils. Leur syndicat organise un rassemblement, aujourd'hui mercredi 18 juin, à 15 h 45, devant l'Inspection académique de Colmar.

« Accepter un temps partiel contraint ou chercher un autre emploi ». AVS depuis six ans, notre interlocutrice, sous couvert d'anonymat, dénonce haut et fort la proposition faite par l'Inspection académique du Haut-Rhin. Elle parle d'un scandale, d'un « chantage honteux ».

Rarement médiatisés, les AVS ont décidé de manifester pour regagner en visibilité et « mettre un coup de pression au gouvernement » qui leur promet, depuis un an, un décret de professionnalisation.

Un métier précaire

Les auxiliaires à la vie scolaire accompagnent des élèves, âgés de 3 à 20 ans souffrant de handicap. Elles leur apportent un soutien, une aide à leur insertion dans l'enseignement. « C'est un métier qui demande de l'engagement mais qui est mal connu car on manque de reconnaissance. Il n'y a pas encore de diplôme spécial pour pouvoir exercer » déplore-t-elle. L'État a souhaité y remédier en créant une loi pour la professionnalisation des AVS. Mais depuis plusieurs mois, la Colmarienne constate qu'elle n'a « plus de nouvelles, [que] le gouvernement nous a oubliés ».

Le problème est d'autant plus prégnant que c'est une profession précaire. « Au bout de six ans d'accumulation de CDD, je ne gagne que 800 euros par mois ». La cause : un temps partiel subi. Les AVS travaillent à 60 % en école primaire, 70 % en collège et 80 % en lycée. Les restrictions budgétaires les ont contraints à accepter une baisse de leur temps de service sous peine de ne pas voir de renouvellement de leur contrat. « C'est un chantage abusif. On ne peut même pas toucher d'indemnités de la part du rectorat car si l'on refuse on est considéré comme démissionnaires ». Les auxiliaires sont alors remplacés par des « contrats aidés ».

Investissement et compétences

S'occuper d'enfants handicapés n'est pas quelque chose d'évident. « C'est un métier passionnant mais il faut des compétences car on effectue des missions prenantes. Notre travail est proche de celui d'un éducateur, avec un côté scolaire ». Pour la jeune femme, voir son poste remplacé par des contrats aidés n'est pas acceptable. « Sans formation ni qualification ce n'est pas possible de suivre des élèves qui vont passer le bac ; ce n'est pas cohérent avec le niveau d'études des personnes en contrat aidé ». Elle ajoute que le suivi d'un enfant est forcément perturbé lorsqu'il change de personne référente. « Prendre le relais ça déstabilise l'enfant ».

Un avenir incertain

« On se demande à quelle sauce on va être mangé » poursuit celle qui est au chômage depuis une semaine. « C'est un métier que j'aime tellement mais je cherche un autre poste au cas où. Je ne sais pas ce qu'il va se passer ». C'est aussi un moyen de choisir la sécurité pour cette mère de famille. « Avec 800 € par mois c'est difficile de vivre décemment. Heureusement que j'ai un mari ». Toutefois, elle est prête à se battre pour sa profession, pour les enfants handicapés et leurs familles. Le rassemblement ne serait donc qu'un début pour espérer se faire entendre par le gouvernement. Elle n'est pas la seule à déplorer « qu'on ne mette pas les moyens nécessaires dans l'éducation et la santé ». La loi de 2005 visait à favoriser l'égalité des chances. « Sur le terrain, on ne nous en donne pas les moyens ».

Une délégation du syndicat des AVS va être entendue par l'inspectrice académique du Haut-Rhin. Selon le responsable de la Fédération Syndicale Unitaire, Jean-Marie Koelblen, plus de 90 auxiliaires à la vie scolaire dans le département sont dans le même cas actuellement.

C.M.